CONCOURS

UN BANC PUBLIC ? OUI, MAIS EN BOIS LOCAL !

LE CONCOURS

Le concours porte sur la création d'un banc public original en bois local, à destination d'espaces publics extérieurs tels qu'une place, une cour d'école, un chemin de promenade, …

Il s'adresse à différents types de public :

- Professionnels du bois ;
- Etudiants ;
- Amateurs.

Tous les bancs réalisés seront exposés lors d'un événement sur les métiers du bois organisé par le GAL le 22 avril 2018 (lieu encore à préciser).

Ce jour-là, un jury récompensera les meilleures réalisations. Un prix du public sera également organisé lors de l'événement.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Dans le cadre de sa mission « Filière Bois », le GAL Pays des tiges et chavées mène plusieurs actions dans le but de favoriser les circuits courts au sein de la filière bois locale.

Le concours vise à :

- Favoriser l'approvisionnement en circuit court des entreprises de transformation du bois.
- Mieux faire connaître les entreprises bois du territoire auprès du grand public et auprès des pouvoirs communaux. Les encourager à une consommation en circuits courts.
- Fédérer les différents métiers du bois et les passionnés du bois autour d'une activité transversale, visible et créative.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour la catégorie Professionnels : habiter ou travailler sur le territoire du GAL (communes d'Assesse, Gesves et Ohey). Les catégories Amateurs et Etudiants sont ouvertes à tous.

Utiliser du bois local :

- Les matériaux seront fournis par le participant.
- Le banc sera construit en bois massif. Seules les essences indigènes seront acceptées, l'utilisation d'essences exotiques est disqualifiante.
- Le bois devra constituer la majeure partie du banc proposé (au minimum 3/4 du poids du banc).

- Le bois aura une origine locale, idéalement le plus local possible et au maximum provenant d'un rayon de 200 km autour du territoire.
- En cas d'achat de bois il se fera préférentiellement dans les 2 scieries du territoire, la scierie Hontoir et la scierie Dubois ou auprès d'une des scieries mobiles du territoire, à savoir Mathieu Verlaine, Jérôme Kallen et Thibaut Lebrun (voir coordonnées complètes des scieries sur le site du GAL).

Durabilité :

Les bancs sont destinés à des espaces publics extérieurs. Ils doivent être conçus pour rester en bon état pendant une durée minimale de 8 ans.

Ancrage au sol :

En vue d'une éventuelle acquisition par une commune ou le GAL, le banc doit pouvoir être fixé au sol. Le système de fixation devra être précisé dans le dossier technique à rentrer pour le 13 avril (voir ci-dessous).

PARTICIPATION

Afin de planifier au mieux l'événement d'avril, une inscription préalable au concours est nécessaire :

1. Compléter le formulaire d'inscription en ligne sur le site internet du GAL www.tiges-chavees.be au plus tard pour le 31 janvier à 12h00.
2. Compléter le dossier technique disponible à partir du 01 février sur le site internet du GAL et le renvoyer pour le 13 avril 2018 à l'adresse suivante :

   GAL Pays des tiges et chavées
   9D, rue de la Pichelotte
   5340 Gesves
3. Les bancs devront être transportés et installés par vos soins le 21 avril, en préparation de l'événement BOIS du 22 avril 2018.

JURY ET CONCOURS

Le 22 avril, le jury composé de professionnels du bois, de membres du GAL et de représentants des communes, élira les bancs primés dans chacune des catégories.

Les votes des visiteurs permettront d'élire le banc du public.

Critères pris en compte par le jury :

Reproductibilité :

Pour les catégories Professionnels et Etudiants, la reproductibilité est un critère important puisque les modèles pourraient ensuite intéresser d'autres communes, villes ou structures touristiques.

Afin d'évaluer le caractère reproductible, les éléments suivants seront analysés :

- Nombre d'heures nécessaires pour la réalisation d'un exemplaire ;
- Volume de bois nécessaire ;
- Autres matériaux nécessaires ;
- Prix de vente évalué par vos soins : le prix de vente doit être abordable pour une commune ou une structure touristique ;
- Nombre de places assises.

Dans la catégorie Amateurs, le caractère reproductible n'est pas pris en ligne de compte. Des œuvres uniques peuvent être proposées.

Originalité :

Le banc proposé alliera les aspects fonctionnels avec un design original.

RÉCOMPENSES

Catégorie Professionnels

Le jury récompensera jusqu'à 3 lauréats qui recevront chacun :

- Un bon d'achat de 250€ à faire valoir auprès d'une des scieries partenaires.
- La certitude d'achat de 3 exemplaires du banc par une des communes ou par le GAL et leur installation dans un espace public du territoire.
- La présentation du banc au Salon Passion Robinson 2018 au Domaine Provincial de Chevetogne.
- Le GAL réalisera également une brochure de présentation des bancs proposés dans la catégorie Professionnels. Cette brochure sera envoyée dans les communes et structures touristiques de la région.

Catégorie Etudiants

Le jury récompensera jusqu'à 3 lauréats qui recevront chacun :

- 5 guides Pour le bon usage du bois + 5 posters Propriétés des essences de bois édités par HoutInfoBois.
- La présentation des bancs au Salon Passion Robinson 2018 au Domaine Provincial de Chevetogne.

Catégorie Amateurs

Le jury récompensera jusqu'à 5 lauréats :

- Exposition des bancs lors de divers événements sur le territoire : Gros d'Ohey, Fête de Mai, Bluebird Festival, …

Prix du public Professionnels et Etudiants

- Un bon d'achat de 125€ à faire valoir auprès d'une des scieries partenaires.

Prix du public Amateurs

- Un bon d'achat de 125€ à faire valoir auprès d'une des scieries partenaires.
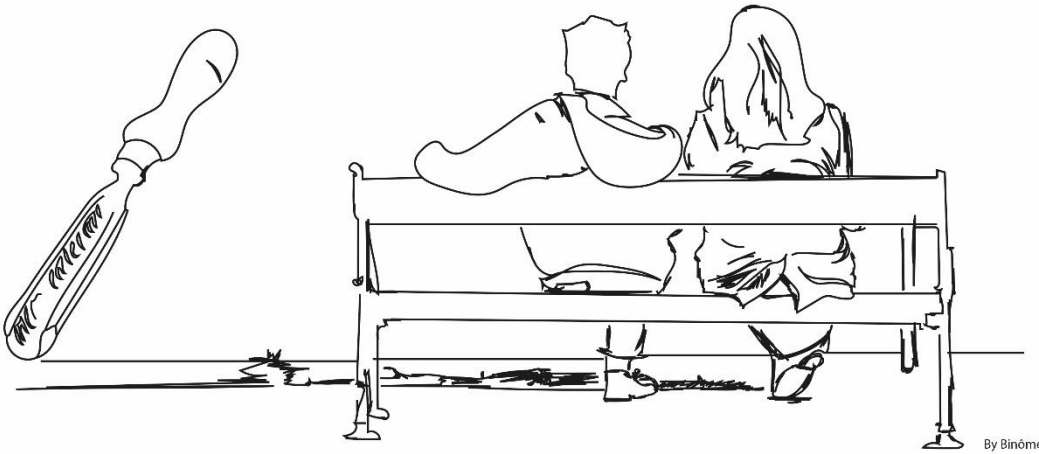
Nos partenaires :